

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2345

20 septembre 2012

SOMMAIRE

Alinvest Ltd	112547	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.	112548
Etude MAYER MAYER Law Firm	112515	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.	112548
Fuchs & Associés Finance S.A.	112551	Kayalux S.A., SPF	112549
Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l.	112536	Kekri	112548
ICG EFV FCI S.à r.l.	112534	Klopi S.A.	112549
ICG EFV Luxembourg S.à r.l.	112535	Klym SA	112549
ICG European Fund 2006, N°2 S.A.	112535	La Compagnie des Moulins S.A.	112560
ICG European Fund 2006 S.A.	112534	La Rioja S.A.	112560
Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A.	112536	La-Velvet Moon Lux S.à r.l.	112553
Immobilière Goy S.à r.l.	112536	L.B.T.V. s.à r.l.	112550
Impexlux S.à r.l.	112544	Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch	112536
IND S.à r.l.	112546	L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A.	112550
Innovative Business Development S.A. ...	112514	Lexington VII Holdings Luxco S.à r.l. ...	112550
Intelligentsia Consultants Luxembourg ..	112515	LF Open Waters OP	112560
Intergas Europe S.A.-SPF	112546	Lorentzen & Stemoco & Sobelnord	112550
International Chemical Investors S.E. ...	112547	Lucretia	112559
International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	112515	Lumension Security S.A.	112551
Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l.	112521	Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.	112559
Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.	112534	Luxembourg Hydro Power	112559
Irey S.à r.l.	112534	LuxSys Consulting S.à r.l.	112549
ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	112547	Marathon Playa 2 S.à r.l.	112535
Isle Lux S.à r.l.	112544	Mopoli Luxembourg S.A.	112560
IT Advanced Consulting Holding S.A. ...	112547	MW&LM, S. à r.l.	112535
Jecano Immobilière S.A.	112548	Resmi S.à r.l.	112521
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.	112534	Solutions Group Participation (S Group) S.A.	112514

Innovative Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 119.350.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012108654/10.

(120147065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Solutions Group Participation (S Group) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.027.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2012

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame KIES Liette, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

2^e Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur PIANON Patrick, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

3^e Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur SCHWEITZER Laurent, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

4^e Résolution:

Nomination au poste d'Administrateur de Monsieur SCHWEITZER Alain, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange, né à CH-Richterswil, le 24 juillet 1991

5^e Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur-délégué de Madame KIES Liette, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

6^e Résolution:

Nomination au poste d'Administrateur-délégué de Monsieur PIANON Patrick, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

7^e Résolution:

Révocation du poste de commissaire aux comptes de Fidocom S.A. (B99845), avec siège social à 187, Rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg et nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur KRIEGER Jean-Claude, demeurant professionnellement à L-7222 Walferdange, 18, Rue de Dommeldange

8^e Résolution:

Tous ces mandats finissent avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pour extrait conforme

Solutions Group Participation (S Group) SA

Liette KIES

Référence de publication: 2012109930/37.

(120148758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Intelligentsia Consultants Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 143.234.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

La fermeture de la succursale INTELLIGENTSIA CONSULTANTS LTD a été décidée lors de l'assemblée des associés tenue en date du 22 août 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Fiduciaire comptable B+C S.à r.l.

Référence de publication: 2012108655/14.

(120147325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 29.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012108656/10.

(120147350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Etude MAYER MAYER Law Firm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 7, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 171.043.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Juliette MAYER, Avocat à la Cour, née le 19 janvier 1969 à Bischwiller (France), demeurant à L-1924 Luxembourg, 7, rue Emile Lavandier.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée, constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la société est «Etude MAYER» et en anglais «MAYER Law Firm» (la «Société»). La dénomination devra toujours comporter le nom «MAYER» et pourra être éventuellement modifiée avec accord préalable du conseil de l'ordre des avocats du barreau de Luxembourg.

La Société pourra adopter un logo et un design dans le cadre des stratégies de communication mises en place par son conseil de gérance ou son gérant unique.

La Société est une société à responsabilité limitée ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat telle que définie par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme de personne morale et modifiant la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat et les articles 2273 et 2276 du Code civil, telle que modifiée (la «Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat») et est soumise et régie par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat, de donner des consultations juridiques et plus généralement d'exercer toutes les activités autorisées à la profession dans les limites définies par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et des règles professionnelles et déontologiques régissant la profession.

Elle peut exercer toutes les activités autorisées aux avocats par d'autres lois ou règlement nationaux ou européens, en particulier l'activité de domiciliation de sociétés au sens et dans les limites de la loi du 21 juin 1999 concernant la domiciliation de sociétés, telle que modifiée.

La Société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera dans les limites des dispositions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et du respect des règles professionnelles et déontologiques régissant la profession.

Elle peut assumer des mandats d'administrateurs ou de gérants dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étranger dans les limites des dispositions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et du respect des règles professionnelles et déontologiques régissant la profession.

La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de valeurs de capital ou de dette.

La Société pourra, émettre, acquérir, investir, détenir et transférer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre des titres à destination du public.

La Société peut, avec ou sans garantie, octroyer à ses associés, des garanties et des gages, des garanties hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur l'ensemble ou certains de ses actifs dans les limites permises par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La Société pourra librement disposer et transférer ses actifs suivant les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société peut exercer, dans les limites des dispositions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et du respect des règles professionnelles et déontologiques régissant la profession, tous investissements ou opérations et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

En cas de décès de l'associé unique de la Société ou de l'un des associés de la Société, ses ayants-droits pourront décider soit (i) de reprendre et de poursuivre les activités exercées par la Société si ceux-ci ou l'un d'eux répondent aux exigences de l'exercice de la profession d'avocat telles que posées par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat soit (ii) de céder les parts détenues dans la Société à un ou plusieurs cessionnaires remplissant les conditions d'exercice de la profession d'avocat conformément aux prescriptions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.

4.3. Si l'Associé unique ou l'un des associés de la Société perd la qualité d'avocat, ses ayants-droits pourront décider soit (i) de reprendre et de poursuivre les activités exercées par la Société si ceux-ci ou l'un d'eux répondent aux exigences de l'exercice de la profession d'avocat telles que posées par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat soit (ii) de céder les parts détenues dans le capital de la Société à un ou plusieurs cessionnaires remplissant les conditions d'exercice de la profession d'avocat conformément aux prescriptions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts») avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale»), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société pourra maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts. Les montants ainsi inscrits constitueront des réserves librement distribuables.

Art. 6. Parts.

6.1. Chaque Part donne droit à son détenteur à une fraction des actifs sociaux et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts émises.

6.2. Vis-à-vis de la Société, les Parts sont indivisibles, dès lors la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts sont librement cessibles entre associés dans les limites des dispositions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et du respect des règles professionnelles et déontologiques régissant la profession.

Toutefois, lorsqu'il y a plusieurs associés, la cession de Parts aux non-associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social et aux exigences de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.

Une cession de Parts n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et à la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.6. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés Commerciales, racheter ses propres parts.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'Assemblée Générale, laquelle fixera la durée de leurs mandats. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés. Ceux-ci doivent toutefois remplir les conditions de qualifications requises par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum sur décision de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Conseil de Gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs mandataires.

(iii) Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil de Gérance ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le Conseil de Gérance et qui pourront, sur autorisation du Conseil de Gérance, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes, si elles devaient poser un acte réservé et autorisé exclusivement aux avocats, devront remplir les conditions de qualification exigées par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.

La Société peut conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère portant sur la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet ou la gestion des biens de la Société sous le contrôle général et à la responsabilité du Conseil de Gérance de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles régissant leur modification et leur expiration.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur requête soit de deux (2) gérants, soit du président du Conseil de Gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lequel est en principe, le Luxembourg.

(ii) Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les gérants par fax, email ou courrier au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

(iii) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. La convocation à une réunion peut aussi être effectuée par un gérant, soit avant soit après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui se tenant aux lieux et places indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout gérant peut désigner comme mandataire un autre gérant afin de se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance.

(v) Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le Président de la réunion ou si aucun Président n'a été désigné, par deux ou par l'ensemble des gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

(vii) Les décisions circulaires signées par tous les gérants (les «Décisions Circulaires des Gérants») seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue à la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée à vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les présents Statuts au Conseil de Gérance ou aux gérants doit être lue comme référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée à vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne peuvent, en raison de leur mandat, être tenu personnellement responsables des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts, les dispositions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les décisions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Lorsque les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux présents Statuts. Les Résolutions Circulaires des associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société, comme si elles avaient été valablement adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, à la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocation, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est remise ou adressée à tous les associés par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs sont mentionnés brièvement dans la convocation de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent aux lieux et horaires mentionnés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans avis de convocation préalable.

(v) Tout associé peut donner procuration à un autre associé afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions devant être adoptées en Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont passées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées à l'Assemblée Générale or

par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement dans la nationalité de la Société ou toute, augmentation des engagements des associés dans la Société requiert le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque la Société n'a qu'un seul associé ou lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs que la Loi sur les Sociétés Commerciales confère à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les présents Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être lue comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, selon le cas.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont enregistrées par écrit ou consignées dans les procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le Conseil de Gérance établit le bilan et le compte de résultats ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actifs et de passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés vis-à-vis de la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Cinq pour cent (5%) du profit annuel net de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de cette réserve légale atteindra 10% du capital de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes. Les comptes sociaux pourront être examinés par un commissaire aux comptes si l'Assemblée Générale décide de mandater un commissaire aux comptes et de lui confier un mandat de révision ou si la Loi sur les Sociétés Commerciales rend obligatoire une telle nomination.

En cas de nomination d'un commissaire aux comptes, la durée de son mandat et sa rémunération seront déterminées par l'Assemblée Générale.

Art. 15. Bénéfices.

15.1. Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

15.2. Chaque associé qui a le droit de recevoir un dividende annuel ou, le cas échéant, un acompte sur dividendes peut décider que ledit dividende soit cumulé et payé à une date ultérieure.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable, un inventaire ou un rapport est établi par le Conseil de Gérance;

(ii) l'état comptable, l'inventaire ou le rapport indique que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer, excepté pour le premier exercice de la Société, ne peut excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmentée des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) et si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. L'Assemblée Générale ou le Conseil de Gérance, en cas de distribution de dividendes intérimaires, peut décider de distribuer les dividendes en nature au lieu de dividendes en numéraires selon les conditions déterminées par l'Assemblée Générale ou le Conseil de Gérance.

15.5. Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut également décider d'allouer le montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Liquidation de la Société.

16.1. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par

un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale, les liquidateurs auront les pouvoirs nécessaires pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les avis de convocations et communications sont remis et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont prises par écrit, télégramme, télécopie, email ou tout autre moyen électronique de communication.

Art. 18.

18.1. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du Conseil de Gérance peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

Art. 19.

19.1. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, ces dernières, si elles remplissent tous les conditions légales, seront jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, seront apposées sur un original ou sur plusieurs documents différents lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

Art. 20.

20.1. Toute question non expressément régie par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat, la Loi sur les Sociétés Commerciales et, conformément aux accords entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société débute à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Maître Juliette MAYER, prénommée, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) Parts avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libère par un paiement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions des articles 183 et 184 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Résolutions de l'associée unique

Maître Juliette MAYER, prénommée en qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1924 Luxembourg, 7, rue Emile Lavandier.
2. Le nombre des gérants est fixé à un (1), Maître Juliette MAYER, Avocat à la Cour, demeurant à L-1924 Luxembourg, 7, rue Emile Lavandier, est nommée en qualité de gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. MAYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012 LAC/2012/39139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109142/300.

(120148137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.788,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012108657/12.

(120147330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Resmi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.937.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

"RESMI SPF S.à r.l." private limited liability company ("société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familial"), a company incorporated under the laws of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg trade and companies register,

represented by Mr Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "RESMI S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each

case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at seventy-nine thousand euro (EUR 79,000.-) divided into sixteen thousand (16,000) ordinary shares, seven thousand (7,000) class A shares, seven thousand (7,000) class B shares, seven thousand (7,000) class C shares, seven thousand (7,000) class D shares, seven thousand (7,000) class E shares, seven thousand (7,000) class F shares, seven thousand (7,000) class G shares, seven thousand (7,000) class H shares and seven thousand (7,000) class I shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, the Company shall maintain a special reserve account for each class of shares, and book in such account the amount or value of any special reserve paid on the relevant class of shares, any additional capital surplus contributed by the holders of such class of shares to the Company, and of any amount allocated to such class of shares in accordance with the Articles.

Accordingly, the accounts of the Company shall at any time maintain a distinct special reserve account for each class of shares.

The amount of the special reserve accounts may be used at the discretion of the board of directors to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from any of its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to any of the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Any redemption shall be triggered by the Company. The shareholder(s) have no right to force any redemption of their shares. The redemption price shall be equal to the nominal value of the redeemed shares as well as the amount of the special reserve attached to the relevant class of shares and all net profits realised during the relevant financial period and available for distribution which the relevant class of shares is entitled to in accordance with article 24 below, increased by carried forward profit, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a legal reserve. The Company shall only be obliged to pay the redemption price up to the amount available to the Company at the relevant time. Any outstanding amount shall be paid by the Company to the shareholder(s) as soon as additional funds are available to the Company.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

- (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding;
 - (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding;
 - (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding;
 - (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding;
 - (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding;
 - (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding;
 - (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding;
 - (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding;
- The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by two managers Class A and two managers Class B, whether shareholders or not (the "Managers") and will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). All Class B managers shall be residents of Luxembourg.

The Manager shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Notwithstanding any other articles and subject to the Law, the execution of any agreements or transactions in any form or kind which would involve the sale of tangible and intangible assets, share participations/shares as well as any agreements or transactions which would involve an aggregate amount superior to EUR 100,000.- shall not be carried out by the Board of Managers unless approved by the sole shareholder.

Even after the term of their mandate, the Managers shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its Class A Managers. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that an equal number of Class A and Class B Managers are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or jointly by one Manager class A and one Manager class B.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for ac-

completing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. In the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held annually at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or jointly by one Manager class A and one Manager class B.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits.

24.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 In case of distribution, all or part of the remainder of the net profits shall be allocated as follows:

24.4 As long as any class I shares are outstanding, the holders of class I shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class I shares held by them.

24.5 In the case where there shall no longer be any class I shares outstanding in the Company, the holders of class H shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class H shares held by them.

24.6 In the case where there shall no longer be any class H shares outstanding in the Company, the holders of class G shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class G shares held by them.

24.7 In the case where there shall no longer be any class G shares outstanding in the Company, the holders of class F shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class F shares held by them.

24.8 In the case where there shall no longer be any class F shares outstanding in the Company, the holders of class E shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class E shares held by them.

24.9 In the case where there shall no longer be any class E shares outstanding in the Company, the holders of class D shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class D shares held by them.

24.10 In the case where there shall no longer be any class D shares outstanding in the Company, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class C shares held by them.

24.11 In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class B shares held by them.

24.12 In the case where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class A shares held by them.

Art. 25. Interim Dividends.

25.1 The Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

25.2 Interim dividends decided to be paid by the Board of Managers pursuant to this Article can only be distributed according to the rules of priority and proportions set out in Article 24 above.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the totality of the seventy-nine thousand (79,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each:

Shares	RESMI SPF S.à r.l.
Ordinary Shares	16,000
Class A Shares	7,000
Class B Shares	7,000
Class C Shares	7,000
Class D Shares	7,000
Class E Shares	7,000
Class F Shares	7,000
Class G Shares	7,000
Class H Shares	7,000
Class I Shares	7,000
Total number of shares	<u>79,000</u>
Subscribed capital:	EUR 79,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 2 of Managers class A and 2 of Managers class B and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Director A: Mr Kairat Mazhibayev, born in Kazakhstan on January 5, 1968, with professional address at 110E Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan;

- Director A: Mr Yerkin Koshkinbayev, born in Kazakhstan on March 23, 1970, with professional address at 110E Al Farabi Avenue, Almaty, Kazakhstan;

- Director B: MUTUA Luxembourg S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered seat in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under number B 41471; and

- Director B: Manacor (Luxembourg) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered seat in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under number B 9098.

2. Resolved that the registered office shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois d'août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

RESMI SPF S.à r.l., une société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familial constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J-F Kennedy, L-1885 Luxembourg, en train d'être enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par M. Arnaud Fostier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "RESMI S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont

imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix-neuf mille euro (EUR 79.000,-) divisé en seize mille (16.000) parts sociales ordinaires, sept mille (7.000) parts sociales de catégorie B, sept mille (7.000) parts sociales de catégorie C, sept mille (7.000) parts sociales de catégorie D, sept mille (7.000) parts sociales de catégorie E, sept mille (7.000) parts sociales de catégorie F, sept mille (7.000) parts sociales de catégorie G, sept mille (7.000) parts sociales de catégorie H, sept mille (7.000) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, la société doit garder un compte de réserve spéciale pour chaque catégorie de parts sociales et y allouer le montant ou la valeur de chaque réserve spéciale payé par la catégorie de parts sociales en question. De plus, l'excédent de capital additionnel apporté par les associés de cette catégorie de parts sociales de la Société de même que quelconque montant alloué à cette catégorie de parts sociales doivent y être enregistrés en accord avec les Statuts.

En conséquence, les comptes de la Société doivent à tout moment garder un compte distinct de réserve spéciale pour chaque catégorie de parts sociales. L'avoir des comptes de réserve spéciale peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de quelconque de ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à quelconque de ses associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. A la condition de toujours être en respect du droit applicable, le capital social de la Société peut, de temps à autre, faire l'objet d'une réduction par rachat ou annulation d'un classe de

parts sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe, à la condition de respecter l'ordre de rachat décrit dans le paragraphe ci-dessous. Tout rachat doit être initié par la Société. L'associé n'a pas le droit d'imposer le rachat de ses propres parts sociales. Le prix de rachat doit être égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées ainsi que du montant de la réserve spéciale attaché à cette classe de parts sociales et tous les bénéfices nets réalisés durant l'année fiscale et disponible pour distribution que la classe d'action est autorisée en accord avec le Statut 24 ci-dessus, augmentés en cas de profit reporté, mais diminués en cas de pertes reportées et dans ce cas des sommes doivent être allouées à une réserve légale.

Les rachats mentionnés ci-dessus doivent être exécutés selon le suivant ordre de priorités:

(i) Aucune part sociale de la catégorie A ne peut être remboursée si la Société possède au moment du rachat quelques parts sociales de la catégorie B en circulation

(ii) Aucune part sociale de la catégorie B ne peut être remboursée si la Société possède au moment du rachat quelques parts sociales de la catégorie C en circulation

(iii) Aucune part sociale de la catégorie C ne peut être remboursée si la Société possède au moment du rachat quelques parts sociales de la catégorie D en circulation

(iv) Aucune part sociale de la catégorie D ne peut être remboursée si la Société possède au moment du rachat quelques parts sociales de la catégorie E en circulation

(v) Aucune part sociale de la catégorie E ne peut être remboursée si la Société possède au moment du rachat quelques parts sociales de la catégorie F en circulation

(vi) Aucune part sociale de la catégorie F ne peut être remboursée si la Société possède au moment du rachat quelques parts sociales de la catégorie G en circulation

(vii) Aucune part sociale de la catégorie G ne peut être remboursée si la Société possède au moment du rachat quelques parts sociales de la catégorie H en circulation

(viii) Aucune part sociale de la catégorie H ne peut être remboursée si la Société possède au moment du rachat quelques parts sociales de la catégorie I en circulation

Les rachats mentionnés ci-dessus ne doivent pas porter préjudice à quelconque autre forme de réduction de capital ou quelconque autre forme de distribution.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par deux Gérants de catégorie A et deux Gérants de catégorie B, associés ou non, constituant un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Tous les Gérants de la catégorie B doivent résider au Luxembourg.

Le Gérant est nommé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Malgré quelques autres Statuts et soumis à la loi, l'exécution de quelconques accords ou transactions sous quelque forme ou espèce qui impliqueraient la vente d'actifs circulants et immobiliers, parts sociales ou parts sociales participantes et aussi quelconques accords ou transactions qui impliqueraient un montant agrégé supérieur à 100.000,- EUR ne doit pas être effectué par le Conseil de Gérance sauf s'il a été approuvé par l'associé unique.

Les Gérants ne révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses Gérants de catégorie A un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction sous condition qu'un nombre équivalent de Gérants de catégorie A et B soient présents..

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou, conjointement par un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue annuellement au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée .

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou conjointement par un Gérant de la catégorie A et un Gérant de la catégorie B.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices.

24.1 Le solde créditeur du compte pertes et profits, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, représente le profit net de la Société.

24.2 Chaque année, cinq pour cent (5 %) du profit net sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire une fois que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital émis.

24.3 En cas de redistribution, toute ou une partie des profits nets restants doit être allouée de la manière suivante:

24.4 Aussi longtemps que quelconque catégorie I de parts sociales sont en circulation, les associés des parts sociales de la catégorie I doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie I détenues par eux.

24.5 Au cas où il n'y aurait plus de parts sociales de la catégorie I en circulation de la Société, les associés des parts sociales de la catégorie H doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie H détenues par eux.

24.6 Au cas où il n'y aurait plus de parts sociales de la catégorie H en circulation de la Société, les associés des parts sociales de la catégorie G doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie G détenues par eux.

24.7 Au cas où il n'y aurait plus de parts sociales de la catégorie G en circulation de la Société, les associés des parts sociales de la catégorie F doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie F détenues par eux.

24.8 Au cas où il n'y aurait plus de parts sociales de la catégorie F en circulation de la Société, les associés des parts sociales de la catégorie E doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie E détenues par eux.

24.9 Au cas où il n'y aurait plus de parts sociales de la catégorie E en circulation de la Société, les associés des parts sociales de la catégorie D doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie D détenues par eux.

24.10 Au cas où il n'y aurait plus de parts sociales de la catégorie D en circulation de la Société, les associés des parts sociales de la catégorie C doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie C détenues par eux.

24.11 Au cas où il n'y aurait plus de parts sociales de la catégorie C en circulation de la Société, les associés des parts sociales de la catégorie B doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie B détenues par eux.

24.12 Au cas où il n'y aurait plus de parts sociales de la catégorie B en circulation de la Société, les associés des parts sociales de la catégorie A doivent recevoir tous les profits nets restants distribués (s'il y en a), proportionnellement au nombre de parts sociales de la catégorie A détenues par eux.

Art. 25. Dividendes Intérimaires.

25.1 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

25.2 Le dividende intérimaire décidé à être payé par le Conseil de Gérance conformément à ce statut peut seulement être distribué en accord avec les règles de priorité et de proportions exposées au Statut 24 ci-dessus

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

L'associé unique a souscrit à la totalité des 79.000 parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-):

Parts Sociales	RESMI SPF S.à.r.l.
Parts sociales ordinaires	16.000
Parts sociales Catégorie A	7.000
Parts sociales Catégorie B	7.000
Parts sociales Catégorie C	7.000
Parts sociales Catégorie D	7.000
Parts sociales Catégorie E	7.000
Parts sociales Catégorie F	7.000
Parts sociales Catégorie G	7.000
Parts sociales Catégorie H	7.000
Parts sociales Catégorie I	7.000
Nombre total de parts sociales	<u>79.000</u>
Capital souscrit	EUR 79.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants 4, 2 Gérants de catégorie A et 2 Gérants et nominations des associés pour une durée illimitée.

- Gérant A: Monsieur Kairat Mazhibayev, né au Kazakhstan le 5 janvier 1968, ayant son adresse professionnelle au 110e Al Farabi Avenue, Almaty Kazakhstan;

- Gérant A: Monsieur Yerkin Koshkinbayev, né au Kazakhstan le 23 mars 1970, ayant son adresse professionnelle au 110e Al Farabi Avenue, Almaty Kazakhstan ,

- Gérant B: MUTUA Luxembourg S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché, ayant son siège social 46 A Avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41471, et

- Gérant B: Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché, ayant son siège social 46 A Avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9098.

2) Fixation du siège social de la Société au L-1855 Luxembourg, 46A Avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2012. Relation: LAC/2012/38852. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107061/709.

(120145551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012108658/12.

(120147329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108681/13.

(120147399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Irey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108659/9.

(120147183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108661/9.

(120146768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

ICG EFV FCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 163.935.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012108662/10.

(120146885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

ICG EFV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 163.939.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012108663/10.

(120146886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Marathon Playa 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.573.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 août 2012

1. Monsieur Ron BERNSTEIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur David Charles FRIEDMAN, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 8 décembre 1968, demeurant professionnellement à One Bryant Park, 38^{ème} étage, New York (Etats-Unis d'Amérique), NY 10036, a été nommé comme gérant de catégorie A, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2016.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marathon Playa 2 S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012108715/16.

(120147216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

MW&LM, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.965.

Cession de parts sociales

Le soussigné, Monsieur Luc Meyer, associé, né le 1^{er} août 1963 demeurant à L-8478 Eischen, 59A, rue de Waltzing cède par la présente, 1 (une) part sociale de la société MW&LM sàrl, siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon n° RCSL B167.965, ce qui représente 1 (un)% du capital de la société prénommé,

à

Monsieur Marc Wagner, associé, né le 22 avril 1964, demeurant à L-5413 Canach, 12, Schéiffeschgaard.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Monsieur Luc Meyer / Monsieur Marc Wagner

Le cédant / L'acquéreur

Référence de publication: 2012108966/17.

(120147342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

ICG European Fund 2006, N°2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.429.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108664/9.

(120146769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 24.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108666/9.

(120147134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Immobilière Goy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 49.247.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108667/10.

(120147173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.676.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch

Martinus Weijermans

Gérant A

Référence de publication: 2012108693/14.

(120147034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avanches.

R.C.S. Luxembourg B 171.076.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR”, a limited liability company, having its registered office at 28 boulevard d'Avanches, L-1160 Luxembourg,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address at 28 boulevard d'Avanches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendzweölf, am siebenten August.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, mit Geschäftsadresse 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Melanite Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;

- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes

sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa tausend Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

- 1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt: -Herr Daniel PEETERS, geboren am 16. April 1968 in Schoten (Belgien), Geschäftsanschrift 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg;
- Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), Geschäftsanschrift 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg.

Herr Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. SICRE, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. August 2012. Relation: EAC/2012/11101. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012110215/399.

(120149336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Impexlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 1, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 93.687.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/08/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012108668/12.

(120147441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.342.660,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Item Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malta (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Christophe Bregeon, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8 August 2012 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the two million two hundred forty-four thousand six hundred twenty (2,244,620) shares in issue in Isle Lux S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 159.729 and incorporated on 3 March 2011 by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1179 of 1 June 2011. The articles of incorporation of the Company have been last amended by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 19 July 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

1. Increase of the issued share capital by an amount of ninety-eight thousand forty Euros (€ 98,040) from currently two million two hundred forty-four thousand six hundred twenty Euros (€ 2,244,620) to two million three hundred forty-two thousand six hundred sixty Euros (€ 2,342,660) by the creation and issue to the Sole Shareholder of ninety-eight thousand forty (98,040) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€ 1.00), subscription and payment of the ninety-eight thousand forty (98,040) shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of ninety-eight thousand forty Euros (€98,040) and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of ninety-eight thousand forty Euros (€ 98,040) from currently two million two hundred forty-four thousand six hundred twenty Euros (€2,244,620) to two million three hundred forty-two thousand six hundred sixty Euros (€2,342,660) by the creation and issue to the Sole Shareholder of ninety-eight thousand forty (98,040) shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00).

The New Shares have been subscribed at a total issue price of ninety-eight thousand forty Euros (€98,040) and paid in cash by the Sole Shareholder pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments for the new shares has been given to the undersigned notary.

Consequently it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at two million three hundred forty-two thousand six hundred sixty Euros (€2,342,660) divided into two million three hundred forty-two thousand six hundred sixty (2,342,660) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand three hundred fifty euro (EUR 1.350,-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the above appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois d'août.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Item Limited, une société constituée en vertu de la loi de Malte, ayant son siège social à Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malte (l'«Associé Unique»),

représentée par Maître Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 8 août 2012 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des deux millions deux cent quarante-quatre mille six cent vingt (2.244.620) parts sociales émises dans Isle Lux S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.729, constituée le 3 mars 2011 par acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors résident à Rambrouch publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1179 du 1 juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 19 juillet 2012, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille quarante euros (€98.040) en vue de l'augmenter du montant actuel de deux millions deux cent quarante-quatre mille six cent vingt euros (€2.244.620) à deux millions trois cent quarante-deux mille six cent soixante euros (€2.342.660) par la création et l'émission à l'Associé Unique de quatre-vingt-dix-huit mille quarante (98.040) parts sociales, chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription d'un euro (€1,00), la souscription et le paiement des quatre-vingt-dix-huit mille quarante (98.040) parts sociales par un apport en espèces de quatre-vingt-dix-huit mille quarante euros (€98.040), et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille quarante euros (€98.040) en vue de l'augmenter du montant actuel de deux millions deux cent quarante-quatre mille six cent vingt euros (€2.244.620) à deux millions trois cent quarante-deux mille six cent soixante euros (€2.342.660) par la création et l'émission à l'Associé Unique de quatre-vingt-dix-huit mille quarante (98.040) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription d'un euro (€1,00).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix total de quatre-vingt-dix-huit mille quarante euros (€98.040) et payées en espèces par l'Associé Unique, conformément à un bulletin de souscription qui a été signé par la personne

comparante et par le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement.

La preuve de l'apport en espèces a été montrée au notaire soussigné.

Partant il a été décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions trois cent quarante-deux mille six cent soixante euros (€2.342.660) divisé en deux millions trois cent quarante-deux mille six cent soixante (2.342.660) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Bregeon, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 août 2012. Relation: DIE/2012/9498. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012108660/119.

(120147240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

IND S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108670/9.

(120147111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Intergas Europe S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.176.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERGAS EUROPE S.A. - SPF

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108671/12.

(120147202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Alinvest Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.216.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue à 18.30 heures le 7 mai 2012

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd, IBC 125200, Union court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas

qui tous acceptent, pour l'exercice 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012110051/22.

(120148876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

International Chemical Investors S.E., Société Européenne.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 105.416.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108673/10.

(120147154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.089.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108675/11.

(120147248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

IT Advanced Consulting Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.390.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IT Advanced Consulting Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012108677/11.

(120147033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Jecano Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2162 Luxembourg, 8, Am Haff.

R.C.S. Luxembourg B 110.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012108680/11.

(120146918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Kekri, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.812.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012108685/11.

(120147120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108682/13.

(120147401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108683/13.

(120147387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Kayalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.877.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège de la société en date du 15 mars 2012

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires a décidé de reconduire les personnes suivantes dans leur mandat respectif d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017:

- Jean-Pierre HIGUET, administrateur, né le 23/11/1960, demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

- Stéphane BIVER, administrateur, né le 03/08/1968, demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

- Clive GODFREY, administrateur, né le 06/08/1954, demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Signature.

Référence de publication: 2012108684/19.

(120147040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

LuxSys Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.681.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108699/9.

(120146899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Klopi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.754.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108686/10.

(120147390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Klym SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.641.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012108687/13.

(120146941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Lorentzen & Stemoco & Sobelnord, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.271.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2012

Conseil d'Administration

L'Assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer comme nouvel administrateur de la société pour une durée de 5 ans, son mandant venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2017 M. SJUVE Kjetil, demeurant à Blommenholmveien 24 B, 1365 Blommenholm, Norway.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2012108709/14.

(120147521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

L.B.T.V. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4479 Soleuvre, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 128.009.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012108690/11.

(120146919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.411.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2011

Il a été décidé comme suit:

L'Assemblée Générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Jean-Marie RUEDA, né le 23 janvier 1959 à Moustier-sur-Sambre, demeurant à B-5190 Jemeppe-Sur-Sambre, rue du Culot, Ham 2, de son mandat d'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Madame Ariane GAYE, née le 31 janvier 1959 à Ham-sur-Sambre, demeurant à B-5190 Jemeppe-Sur-Sambre, rue du Culot, Ham 2, de son mandat d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 juillet 2012.

Pour L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A., Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012108691/19.

(120146939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Lexington VII Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.279.

—
Les comptes annuels pour la période du 31 mars 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012108694/11.

(120146852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Lumension Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 57.428.

Monsieur Jérôme BEL a démissionné de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Lumension Security S.A.

Signature

Référence de publication: 2012108696/13.

(120147137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Fuchs & Associés Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.842.

L'an deux mille douze, le six août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUCHS & ASSOCIES FINANCE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.842, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 21 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1502 du 22 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean FUCHS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni POMPEI, gestionnaire, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernd EHINGER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation envoyés par lettre recommandée en date du 26 juillet 2012.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de huit cent vingt-sept mille huit cents euros (EUR 827.800,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quarante mille euros (EUR 840.000,-) à un million six cent soixante-sept mille huit cents euros (EUR 1.667.800,-) par l'émission de huit mille deux cent soixante-dix-huit (8.278) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, augmentée d'une prime d'émission de cent trente et un euros (EUR 131,-) par action nouvellement émise, soit une prime d'émission d'un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix-huit euros (EUR 1.084.418,-);

2. Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;

3. Souscription et libération par versement en espèces du quart de la valeur nominale des actions souscrites et de l'intégralité de la prime d'émission;

4. Fixation du capital autorisé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

6. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les huit mille quatre cents (8.400) actions en circulation, sept mille huit cent quatre-vingts (7.880) actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit cent vingt-sept mille huit cents euros (EUR 827.800,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quarante mille euros (EUR 840.000,-) à un million six cent soixante-sept mille huit cents euros (EUR 1.667.800,-) par l'émission de huit mille deux cent soixante-dix-huit (8.278) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, augmentée d'une prime d'émission de cent trente et un euros (EUR 131,-) par action nouvellement émise, soit une prime d'émission totale d'un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix-huit euros (EUR 1.084.418).

L'assemblée générale décide pour autant que de besoin de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et d'admettre Messieurs Jean FUCHS, Giovanni POMPEI et Bernd EHINGER à la souscription de nouvelles actions.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales restera annexé aux présentes.

Souscription et libération

Les huit mille deux cent soixante-dix-huit (8.278) actions nouvelles sont toutes souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean FUCHS, préqualifié: six mille quatre-cent quatre-vingt treize actions	6.493
2) Monsieur Giovanni POMPEI, préqualifié: cent vingt-neuf actions	129
3) Monsieur Bernd EHINGER, préqualifié: mille six cent cinquante-six actions	1.656
TOTAL: huit mille deux cent soixante-dix-huit actions	8.278

Les huit mille deux cent soixante-dix-huit (8.278) actions sont souscrites pour un montant total de un million neuf cent douze mille deux cent dix-huit euros (EUR 1.912.218,-) dont huit cent vingt-sept mille huit cents euros (EUR 827.800,-) sont affectés au capital social et un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix-huit euros (EUR 1.084.418,-) au compte prime d'émission.

Toutes les actions nouvelles sont libérées en espèces, à concurrence d'un quart (1/4) de la valeur nominale des actions souscrites et de l'intégralité de la prime d'émission, de sorte que la somme d'un million deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-huit euros (EUR 1.291.368,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cette résolution est prise par sept mille cent vingt (7.120) votes en faveur, quatre cent cinquante (450) votes contre et trois cent dix (310) abstentions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir délibéré, décide de ne pas introduire un capital autorisé.

Cette résolution est prise par sept mille huit cent quatre-vingts (7.880) votes en faveur, zéro (0) vote contre et zéro (0) abstention.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social souscrit d'un million six cent soixante-sept mille huit cents euros (EUR 1.667.800,-) représenté par seize mille six cent soixante-dix-huit (16.678) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Cette résolution est prise par sept mille quatre cent trente (7.430) votes en faveur, zéro (0) vote contre et quatre cent cinquante (450) abstentions.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FUCHS, G. POMPEI, B. EHLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC/2012/37749. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110211/104.

(120149418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

La-Velvet Moon Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 171.003.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

La-Velvet Moon S.L., a limited corporation (sociedad limitada) established and existing under the laws of Spain, having its registered office at Calle Rosas de Aravaca 31, 28023 Madrid, Spain and registered with the Madrid Trade Register (Registro Mercantil de Madrid), volume 16831, folio 163, sheet M-287639,

here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on July 31, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "La-Velvet Moon Lux S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
La-Velvet Moon S.L., prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

Ms. Cristina Maria Fernandez Fermoselle, businesswoman, born on February 8, 1967 in Madrid, Spain, having her professional address at Calle Rosas de Aravaca 31, 28023 Madrid, Spain.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La-Velvet Moon S.L., une société limitée (sociedad limitada) établie et existante selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Calle Rosas de Aravaca 31, 28023 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid (Registro Mercantil de Madrid), volume 16831, feuillet 163, feuille M-287639,

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 31 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «La-Velvet Moon Lux S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
La-Velvet Moon S.L., précitée	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Cristina Maria Fernandez Fermoselle, femme d'affaires, née le 8 février 1967 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Rosas de Aravaca 31, 28023 Madrid, Espagne.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Acte Civils le 14 août 2012. Relation: EAC/2012/10952. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108692/329.

(120146891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Lucretia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 121.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012108695/10.

(120146882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.623.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012108697/13.

(120146961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Luxembourg Hydro Power, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.923.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012108698/11.

(120147207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

LF Open Waters OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.218.

Das Mandat als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Marco Schmitz, Berufsanschrift: 4, Unter Sachsenhausen, 50667 Köln Deutschland, Herrn Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Thorsten Klostermeier, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Jens Giltjes, 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg und Herrn Dr. Thorsten Teichert, 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg wurden jeweils mit Wirkung zum 13. März 2012 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2018 verlängert.

Mit Wirkung zum 13. März 2012 wurde Ernst & Young als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 gewählt.

Luxemburg.

Référence de publication: 2012108705/15.

(120147030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

La Compagnie des Moulins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.865.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108700/10.

(120147100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

La Rioja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 19.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108701/9.

(120147051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Mopoli Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 20.720.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2012

«Septième résolution

Suite au décès de M. Robert de Theux, Administrateur, l'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.»

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION:

Administrateurs:

M. Hubert FABRI, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève.

M. Philippe de TRAUJ, Administrateur de sociétés, Route du Bélier 29, CH-1663 Moléson-Village.

M. Daniel HAAS, Directeur comptable, Val Ste Croix 84, L-1370 Luxembourg-Belair.

Commissaire aux comptes:

Mme Carine RAVERT, 19 rue Nouvelle, B-6700 Arlon.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012109819/18.

(120148676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.
